

# BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

**SESSION 2023**

**Sciences économiques et sociales**

**JOUR 1**

Durée de l'épreuve : **4 heures**

*L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.*

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9.

**Le candidat traite au choix le sujet de dissertation ou le sujet d'épreuve composée.  
Il indique sur sa copie le sujet choisi.**

## Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

### SUJET

Ce sujet comporte quatre documents.

#### Comment peut-on expliquer le chômage structurel ?

#### DOCUMENT 1

Dans la ville de Seattle, le salaire minimum horaire est passé de 9,47\$ à 11\$ en 2015, puis à 13\$ en 2016. Une étude a montré que la deuxième vague de hausse (le passage à 13\$) a réduit les heures travaillées dans les emplois à bas salaires d'environ 9 %, tandis que la première vague aurait eu des effets négligeables. En d'autres termes, selon cette étude, le passage à 13\$ a eu pour conséquence de diminuer le volume de travail en termes d'heures, tandis que la première hausse, plus modeste (le passage à 11\$), n'a pas eu d'effet significatif. Une autre étude portant sur la même augmentation du salaire minimum dans la ville de Seattle et examinant le secteur de la restauration qui utilise de manière intensive des travailleurs payés au salaire minimum, montre que l'emploi dans ce secteur n'a pas été affecté. Ces deux études sur la ville de Seattle ne sont pas nécessairement contradictoires car les heures travaillées peuvent diminuer sans pertes d'emplois. En Hongrie, à partir de l'année 2000, le ratio du salaire minimum au salaire médian est passé en deux ans de 35 % à 55 %<sup>1</sup>. Il a été estimé que sur les 290 000 personnes employées au salaire minimum, environ 30 000 (soit près de 10 % des effectifs) ont perdu leur emploi sur les quatre années ayant suivi la hausse du salaire minimum, tandis que les autres ont bénéficié d'une très forte hausse de revenu. Les pertes d'emplois ont été particulièrement importantes dans le secteur exposé à la concurrence internationale.

Source : *Le salaire minimum interprofessionnel de croissance*, rapport du groupe d'experts<sup>2</sup>, 28 novembre 2019.

1 : En Hongrie, le salaire minimum représentait 35 % du revenu médian en 2000 et a augmenté rapidement pour en représenter 55 %, 2 ans plus tard. Le salaire minimum a donc augmenté plus vite que le revenu médian.

2 : Groupe d'experts sur le salaire minimum de croissance nommé sur propositions du ministre de l'économie et des finances et de la ministre du travail en août 2017.

## DOCUMENT 2

### Indicateur de la protection de l'emploi et taux de chômage en 2019

|             | Indicateur de la rigueur de la protection de l'emploi contre les licenciements individuels et collectifs (contrats à durée indéterminée) en 2019 <sup>1</sup> | Taux de chômage en 2019 (en %) |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| Belgique    | 2,71                                                                                                                                                          | 5,4                            |
| France      | 2,68                                                                                                                                                          | 8,4                            |
| Allemagne   | 2,33                                                                                                                                                          | 3,0                            |
| Italie      | 2,86                                                                                                                                                          | 9,9                            |
| Espagne     | 2,43                                                                                                                                                          | 14,1                           |
| Royaume-Uni | 1,90                                                                                                                                                          | 3,8                            |
| États-Unis  | 1,31                                                                                                                                                          | 3,7                            |

Source : d'après l'Organisation pour la Coopération et le Développement Économique (OCDE), Novembre 2021.

1 : L'indicateur de rigueur de protection de l'emploi a été créé par l'OCDE pour synthétiser les réglementations en vigueur dans les différents pays. Plus cet indicateur est élevé, plus les salariés sont protégés contre les licenciements.

## DOCUMENT 3

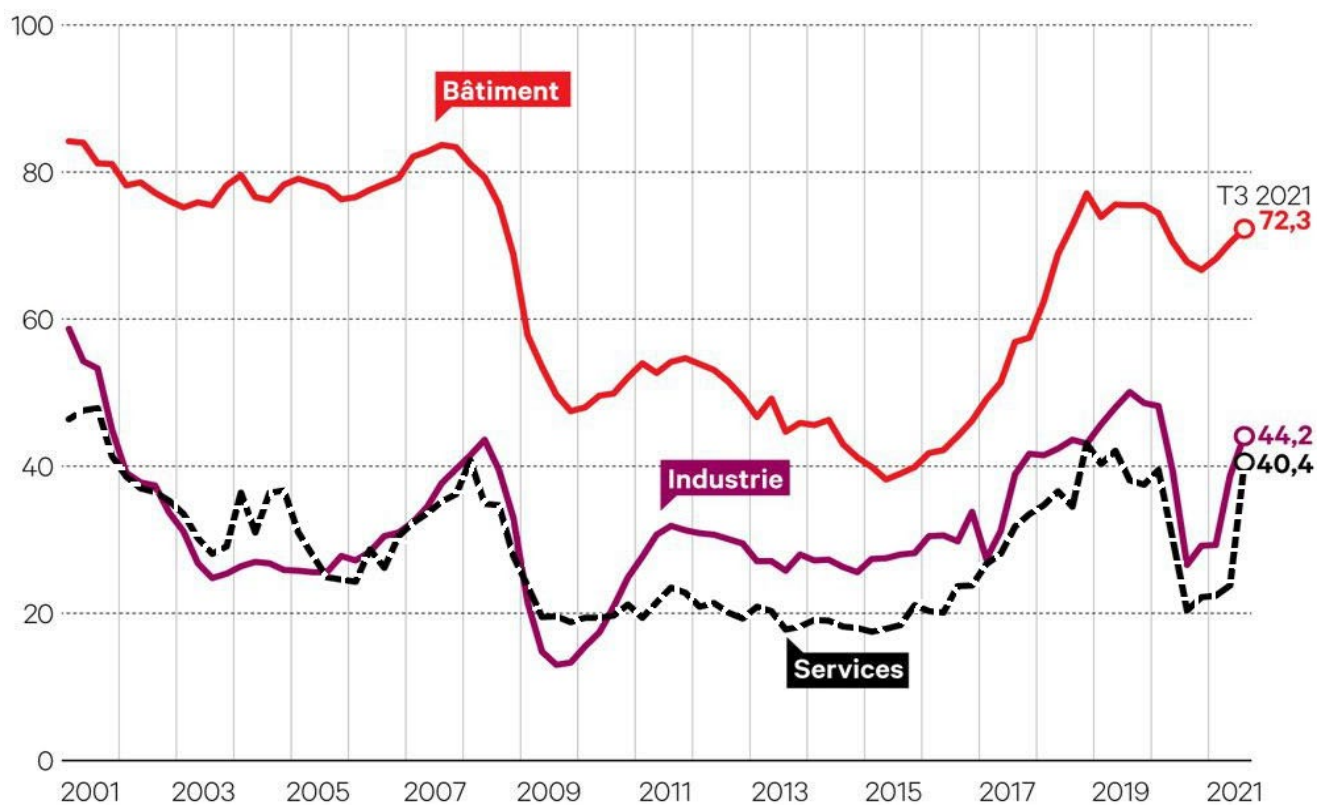
### Taux de chômage (en %) dans quelques départements français au 4<sup>e</sup> trimestre 2021 (données provisoires)

| Département                  | Taux de chômage (en % des actifs) |
|------------------------------|-----------------------------------|
| Alpes-Maritimes              | 8,0                               |
| Bas-Rhin                     | 6,3                               |
| Manche                       | 5,0                               |
| Nord                         | 9,4                               |
| Puy-de-Dôme                  | 6,3                               |
| Pyrénées-Atlantiques         | 5,9                               |
| Pyrénées-Orientales          | 11,7                              |
| Seine-Saint-Denis            | 10,5                              |
| <b>France métropolitaine</b> | <b>7,2</b>                        |

Source : d'après INSEE, Estimations de taux de chômage localisés et taux de chômage au sens du BIT (Bureau International du Travail), chiffres-clés, avril 2022.

## DOCUMENT 4

### Difficultés de recrutement des entreprises en France selon le secteur (en % des entreprises)



Source : d'après Alain RUELLO, « Difficultés de recrutement : les conditions de travail jouent un rôle accru », *Les Échos*, 4 octobre 2021.

Note : 72 % des entreprises du secteur du bâtiment éprouvent des difficultés de recrutement au troisième trimestre 2021 (T3 2021).

## Épreuve composée

*Cette épreuve comprend trois parties :*

*Partie 1 - Mobilisation des connaissances : il est demandé au candidat de répondre à la question en faisant appel à ses connaissances acquises dans le cadre du programme.*

*Partie 2 - Étude d'un document : il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information.*

*Partie 3 - Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire : il est demandé au candidat de traiter le sujet :*

- en développant un raisonnement ;*
- en exploitant les documents du dossier ;*
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
- en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

*Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.*

### **Première partie : Mobilisation des connaissances (4 points)**

Expliquez le paradoxe de l'action collective.

## Deuxième partie : Étude d'un document (6 points)

### Répartition des importations et des exportations françaises et allemandes de véhicules par gamme en % du total des exportations ou des importations de la filière, moyenne 2015-2017

| 2015-2017               | Bas de gamme | Gamme moyenne | Haut de gamme | Total <sup>1</sup> |
|-------------------------|--------------|---------------|---------------|--------------------|
| Exportations françaises | 43 %         | 39 %          | 17 %          | 100 %              |
| Importations françaises | 29 %         | 35 %          | 36 %          | 100 %              |
| Exportations allemandes | 9 %          | 31 %          | 59 %          | 100 %              |
| Importations allemandes | 27 %         | 47 %          | 26 %          | 100 %              |

Source : d'après <http://visiadata.cepii.fr>, centre d'études prospectives et d'informations internationales, août 2022.

1 : Total arrondi.

#### Questions :

1. À l'aide des données du document, vous comparerez la position de la France et de l'Allemagne dans le commerce de véhicules bas de gamme. (2 points)
2. À l'aide de vos connaissances et du document, vous expliquerez le commerce entre pays comparables. (4 points)

### **Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points)**

*Cette partie comporte trois documents.*

**Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez qu'une société plus mobile n'est pas nécessairement plus fluide.**

#### **DOCUMENT 1**

Depuis une vingtaine d'années, l'essentiel de la recherche internationale sur la mobilité sociale intergénérationnelle s'est orienté vers l'analyse de la fluidité sociale. En effet, lorsqu'il y a brusquement, pour une génération donnée, une croissance de la proportion des cadres (changement structurel), une proportion croissante d'enfants des professions intermédiaires, voire de ceux d'employés et d'ouvriers, vont bénéficier de cette aspiration vers le haut ; mais au même moment, les enfants de cadres, qui ont plus de places disponibles de cadres, auront moins de risques de déclassement. Les chances de devenir cadre s'accroissent alors pour *tous* : pour les enfants de cadres, le destin de cadre peut devenir alors une quasi-certitude, et pour ceux d'ouvriers il est moins improbable. La fluidité est la partie de la mobilité qui est indépendante de ces changements structurels. Elle permet alors de mesurer l'intensité du brassage social, autrement dit du degré auquel les enfants de cadres et les enfants d'ouvriers, par exemple, ont ou n'ont pas d'avantages et de handicaps *relatifs* à la naissance pour parvenir en position de cadre. [...] Une société très fluide produit alors beaucoup de promotions et, en même temps, beaucoup de déclassements sociaux. Ce n'est donc pas forcément, pour tous, une société idyllique, surtout pas pour les enfants de cadres, qui perdent alors les avantages d'être « bien nés ». La différence est essentiellement que, dans une société plus fluide, les chances à la naissance des enfants de cadres et d'ouvriers sont plus égales et les cloisonnements relatifs de classes, qui se lisent aux handicaps et avantages relatifs à la naissance, sont moindres.

Source : d'après Louis CHAUVEL, *Le destin des générations*, 2010.

## DOCUMENT 2

### Décomposition de la mobilité sociale observée des femmes (âgées de 35 à 59 ans) par rapport à leur mère, de 1977 à 2015 (en %)

|                                                                           | 1977        | 1985        | 1993        | 2003        | 2015        |
|---------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Immobilité sociale</b>                                                 | <b>40,9</b> | <b>35,1</b> | <b>30,1</b> | <b>29,9</b> | <b>29,5</b> |
| <b>Mobilité sociale observée</b>                                          | <b>59,1</b> | <b>64,9</b> | <b>69,9</b> | <b>70,1</b> | <b>70,5</b> |
| <i>Dont mobilité ascendante</i>                                           | <i>16,8</i> | <i>24,6</i> | <i>30,8</i> | <i>35,2</i> | <i>39,8</i> |
| <i>Dont mobilité descendante</i>                                          | <i>5,6</i>  | <i>5,6</i>  | <i>8,2</i>  | <i>10,5</i> | <i>11,7</i> |
| <b>Part de la mobilité structurelle dans la mobilité sociale observée</b> | <b>42,6</b> | <b>43,0</b> | <b>44,3</b> | <b>40,8</b> | <b>34,8</b> |

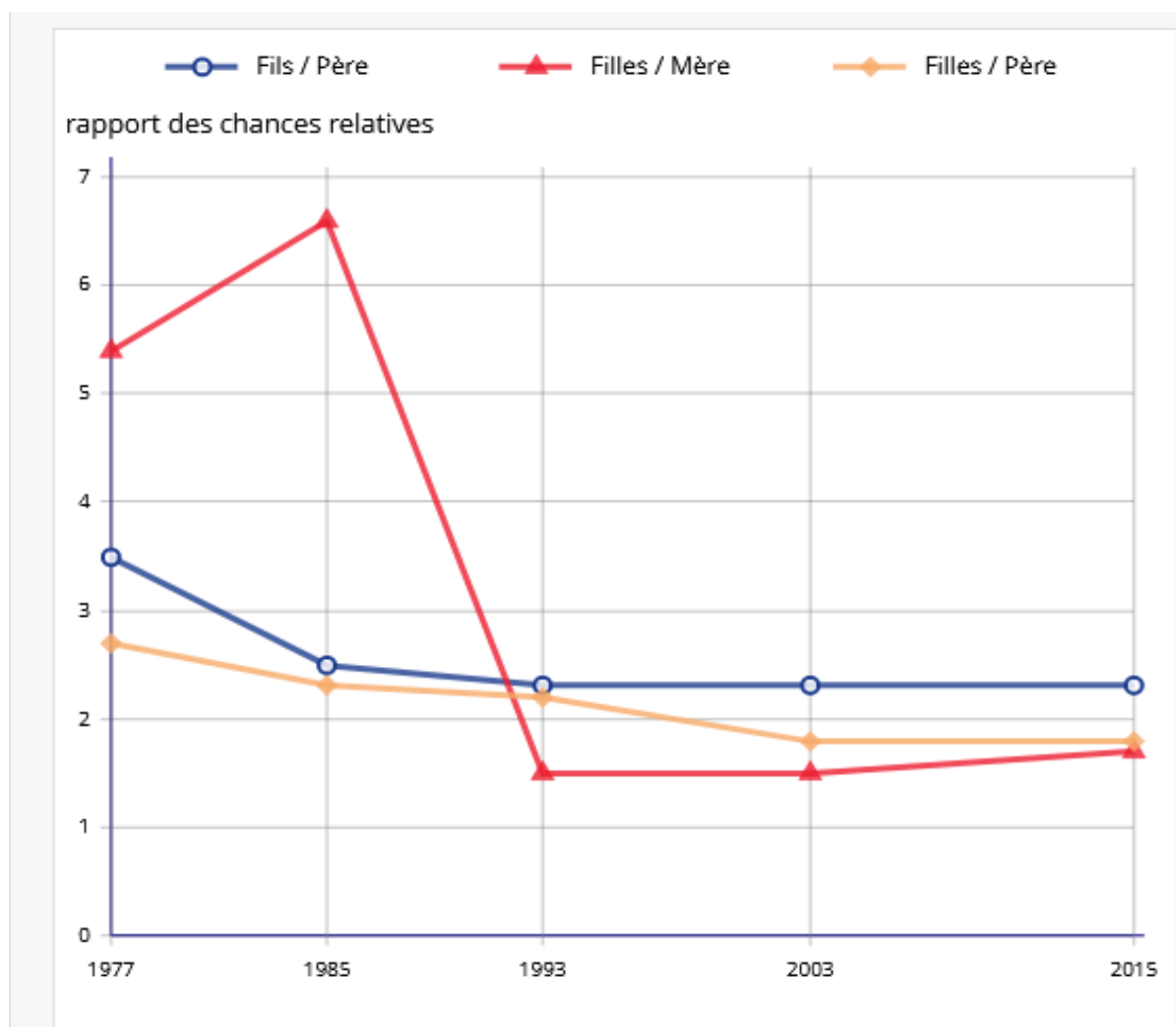
Lecture : en 2015, 70,5 % des femmes françaises âgées de 35 à 59 ans, actives ayant un emploi ou anciennes actives occupées, relèvent d'une catégorie socioprofessionnelle différente de celle de leur mère. 34,8 % de cette mobilité observée est lié à l'évolution structurelle des emplois entre la génération des femmes et celle de leur mère. Par rapport à leur mère, 39,8 % des femmes ont connu une trajectoire de mobilité sociale ascendante et 11,7 % une trajectoire de mobilité descendante.

Champ : France métropolitaine, femmes françaises actives occupées ou anciennes actives occupées, âgées de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année de l'enquête.

Source : d'après INSEE, « Enquête Formation et qualification professionnelle 1977, 1993, 2003 et 2014-2015 », février 2019.

### DOCUMENT 3

#### Évolution de la fluidité sociale entre les cadres et les professions intermédiaires entre 1977 et 2015



Lecture : en 1977, les chances d'être cadres plutôt que professions intermédiaires étaient 3,5 fois plus fortes pour les fils de pères cadres que de pères professions intermédiaires.

Champ : France métropolitaine, femmes et hommes français actifs occupés ou anciens actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.

Source : Marc COLLET, Émilie PENICAUD, « La mobilité sociale des femmes et des hommes : évolutions entre 1977 et 2015 », *France Portrait Social*, INSEE, 2019.

Note : un rapport de chances relatives plus élevé correspond à une fluidité sociale plus faible.